



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurance vie

Question écrite n° 41987

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des contrats en déshérence dans l'assurance-vie. Il semble que certains acteurs se montrent quelque peu passifs, en dépit des dispositions de la loi du 17 décembre 2007 permettant la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance sur la vie non réclamés et garantissant les droits des assurés, ce qui signifie que de très nombreux dossiers restent en attente. En outre, il apparaît que certains assureurs se réfèrent à un seuil de 2 000 euros qui ne figure pas dans ladite loi. Elle lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour renforcer la protection des bénéficiaires d'assurance-vie et leurs bénéficiaires.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41987

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11753

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)